RCS : LYON
Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1970 B 00079
Numéro SIREN : 970 500 799
Nom ou dénomination : ABC DEME-FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 03/12/2013 sous le numéro de dépôt A2013/029238

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE 29237
LYON

4419851

Dénomination : ABC DEME-FRANCE
Adresse : 16 chemin Des Mûriers 69740 Genas -FRANCE-

n° de gestion : 1970B00079
n° d'identification : 970 500 799

n° de dépôt : A2013/029238
Date du dépôt : 03/12/2013

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire

4419851

Greffe du Tribunal de Commerce de Lyon - 44 rue de Bonnel
69433 LYON Cedex 03
Tél : 04 72 60 69 80 - Fax : 04 72 60 69 81

ABC DEME-FRANCE

Société par actions simplifiée
au capital de 100 380 euros
Siège social : 16, Chemin des Mûriers
69740 GENAS

970 500 799 RCS LYON

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 5 NOVEMBRE 2013

L'an deux mille treize,

et le cinq novembre, à quatorze heures trente,

La Société ABC DEVELOPPEMENT, Société par Actions Simplifiée, au capital de 37 050 euros ayant son siège social à 16, Chemin des Mûriers 69740 GENAS immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 432 735 637 RCS LYON,

Représentée par la société MAJE, Présidente, elle-même représentée par son gérant Monsieur Emmanuel JURDIT, préside la séance en qualité d'associé unique.

Propriétaire de la totalité des 420 parts composant le capital social de la Société ABC DEMEFRANCE,

Associée unique de ladite société,

Le Cabinet Henri ROCHE, Commissaire aux comptes régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que les associés présents et représentés possèdent 420 actions sur les 420 actions émises par la Société.

Le Président constate que les associés présents et représentés réunissant la moitié des actions ayant droit de vote, peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- un exemplaire de la convocation des associés ;
- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes
- les statuts de la Société ;
- la feuille de présence à l'assemblée ;
- le rapport du Président ;
- le texte des résolutions proposées.

Puis le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par les statuts, ont, conformément auxdits statuts été communiqués aux associés avant la réunion de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission du Directeur Général ;
- Démission du Directeur Général Délégué ;
- Nomination d'un nouveau Directeur Général ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique prend acte de la démission de la SARL JPM MANAGEMENT, en qualité de Directeur Général, à compter de ce jour.

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique prend acte de la démission de la SARL GS GROUP, en qualité de Directeur Général Délégué, à compter de ce jour.

TROISIEME DECISION

L'associé unique décide de nommer comme nouveau Directeur Général, pour une durée illimitée à compter de ce jour :

La société GS GROUP Société à responsabilité au capital de 7 500 euros, ayant son siège social 50, rue Jean Zay Lieudit Gaufraide Multiparc de Parilly 69800 SAINT PRIEST, immatriculée au RCS de LYON sous le numéro 501 849 962, représentée par Monsieur Sébastien GUICHARD, Gérant.

QUATRIÈME DECISION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné au registre prévu par la loi.

